

**Règlement portant conditions de recrutement,
de promotion, de rémunération et d'évolution
de carrière et programme d'examens**

**Règlement adopté par délibération du Conseil provincial de Liège du 15 juin 2017
Modifié par délibération du Conseil provincial de Liège du 16 juillet 2020**

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-----------------------------|---------|-----------------------|--|--|
| Auxiliaire d'administration | E2 | Recrutement | / | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | E3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle E2, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle E2 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°1) | |
| Employé d'administration | D2 | Recrutement | Titre décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire ou du 2ème degré et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant OU Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré. | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien portant sur des notions de droit constitutionnel, de loi provinciale, de déontologie de la fonction publique. L'entretien doit également permettre de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D2 | Promotion | E2 ou E3 depuis 4 ans | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien portant sur des notions de droit constitutionnel, de loi provinciale, de déontologie de la fonction publique. L'entretien doit également permettre de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°2) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validation de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement. | |
| | D4 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant OU Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. | <u>Epreuve technique</u> : Résumé et commentaires d'une conférence sur un sujet d'ordre général. <u>Epreuve orale</u> : entretien portant sur des notions de droit constitutionnel, de loi provinciale, de déontologie de la fonction publique. L'entretien doit également permettre de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--------------------------|---------|-----------------------|--|--|
| Employé d'administration | D4 | Evolution de carrière | <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2 ou D3 et avoir acquis un module de Sciences administratives</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 ou D3 et avoir acquis deux modules de Sciences administratives</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2 ou D3 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validation de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 ou D3 et avoir acquis deux titres de compétences délivrés par le consortium de validation de compétence et qui sont complémentaires au titre utilisé lors du recrutement</p> | |
| | D5 | Evolution de carrière | Au titulaire de l'échelle D4 : évaluation au moins positive et avoir acquis le cycle complet de Sciences administratives ou une formation spécifique (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°3) | |
| | D6 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé | <p><u>Epreuves techniques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Résumé</u> et commentaires d'une conférence sur un sujet d'ordre général. - <u>Epreuve écrite</u> portant sur le droit constitutionnel, la loi provinciale, la déontologie de la fonction publique, ... <p><u>Epreuve orale</u> : évaluation des aptitudes requises par la fonction, des connaissances de base, de la motivation du candidat et de son intérêt pour le domaine de la fonction.</p> |
| | D6 | Evolution de carrière | <p>Au titulaire de l'échelle D5 par intégration : évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D5</p> <p>OU</p> <p>Au titulaire de l'échelle D4 ou D5 : évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D4 ou D5 et avoir acquis soit le diplôme d'enseignement supérieur de type court ou un diplôme équivalent, soit une formation en Sciences administratives</p> | |
| Hôte d'accueil | D2 | Recrutement | <p>Titre décerné à l'issue de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire ou 2^{ème} degré et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant</p> <p>OU</p> <p>Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi considéré.</p> | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité incluant la connaissance du produit touristique, les aptitudes à l'accueil et à l'information du public.</p> <p><u>Epreuve orale</u> permettant de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction.</p> <p>La motivation et les affinités avec le domaine d'activité seront également évaluées. Evaluation de la pratique d'une seule seconde langue au choix parmi l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'italien et l'espagnol.</p> |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|----------------|---------|-----------------------|--|--|
| Hôte d'accueil | D2 | Promotion | E2 ou E3 depuis 4 ans | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité incluant la connaissance du produit touristique, les aptitudes à l'accueil et à l'information du public.</p> <p><u>Epreuve orale</u> permettant de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction.</p> <p>La motivation et les affinités avec le domaine d'activité seront également évaluées. Evaluation de la pratique d'une seule seconde langue au choix parmi l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'italien et l'espagnol.</p> |
| | D3 | Evolution de carrière | <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2, sans avoir acquis une formation complémentaire</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°2)</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validation de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement</p> | |
| | D4 | Recrutement | <p>Titre de l'enseignement secondaire supérieur et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant</p> <p>OU</p> <p>Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur</p> | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité incluant la connaissance du produit touristique, les aptitudes à l'accueil et à l'information du public.</p> <p><u>Epreuve orale</u> permettant de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction.</p> <p>La motivation et les affinités avec le domaine d'activité seront également évaluées. Evaluation de la pratique d'une seule seconde langue au choix parmi l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'italien et l'espagnol.</p> |
| | D4 | Evolution de carrière | <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis un module de Sciences administratives <u>OU</u> une formation complémentaire spécifique comprenant un volume d'heures identique</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis deux modules de Sciences administratives <u>OU</u> une formation complémentaire spécifique comprenant un volume d'heures identique</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2 ou D3 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validation de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 ou D3 et avoir acquis deux titres de compétences délivrés par le consortium de validation de compétence et qui sont complémentaires au titre utilisé lors du recrutement</p> | |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-------------------------------------|---------|-----------------------|---|--|
| Hôte d'accueil | D5 | Evolution de carrière | Au titulaire de l'échelle D4 : évaluation au moins positive et avoir acquis le cycle complet de Sciences administratives ou une formation spécifique (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°3) | |
| | D6 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité incluant la connaissance du produit touristique, les aptitudes à l'accueil et à l'information du public.</p> <p><u>Epreuve orale</u> permettant de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction.</p> <p>La motivation et les affinités avec le domaine d'activité seront également évaluées. Evaluation de la pratique d'une seule seconde langue au choix parmi l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'italien et l'espagnol.</p> |
| | D6 | Evolution de carrière | <p>Au titulaire de l'échelle D5 par intégration : évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D5</p> <p>OU</p> <p>Au titulaire de l'échelle D4 ou D5 : évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D4 ou D5 et avoir acquis soit le diplôme d'enseignement supérieur de type court ou un diplôme équivalent, soit une formation en Sciences administratives</p> | |
| Formateur non gradué | D6 | Recrutement | <p>Titre de l'enseignement secondaire supérieur ou assimilé de la spécialité</p> <p>OU</p> <p>Titres définis à l'annexe 3 de l'arrêté royal du 13 février 1998 relatif aux centres de formation et de perfectionnement des secouristes ambulanciers, pour le secouriste ambulancier membre du corps professoral à l'Ecole provincial d'Aide médicale urgente</p> | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi</p> |
| | D7 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D6 | |
| Ordonnateur des fêtes et cérémonies | D6 | Recrutement | <p>Titre de l'enseignement secondaire supérieur</p> <p>OU</p> <p>Titre de l'enseignement secondaire inférieur ET justifier d'une expérience professionnelle utile de 8 années au moins.</p> | <p><u>Epreuve pratique</u> sur la spécialité</p> <p><u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées</p> |
| Chef de Service administratif | C3 | Promotion | Être D4, D5 ou D6 depuis 4 ans et détenir le diplôme des cours provinciaux de sciences administratives (3 modules de formation) | <u>Epreuve orale</u> d'aptitude à diriger. |
| | C4 | Evolution de carrière | <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle C3 en qualité d'agent statutaire définitif et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°4)</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle C3 en qualité d'agent statutaire définitif, sans avoir acquis de formation complémentaire</p> | |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-------------------------|---------|-----------------------|---|--|
| Secrétaire de rédaction | C3 | Recrutement | - Etre porteur d'un diplôme du niveau d'enseignement secondaire supérieur - Justifier d'une expérience professionnelle utile de 10 années complètes au moins dans un domaine touchant l'information ou les arts de la diffusion ou la communication sociale ou les relations publiques | <u>Résumé</u> et commentaires d'une conférence <u>Epreuve écrite</u> portant sur la technique de l'information et des relations publiques <u>Epreuve orale</u> : conversation portant sur des questions d'ordre général. |
| | C4 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle C3 en qualité d'agent statutaire définitif et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°4) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle C3 en qualité d'agent statutaire définitif, sans avoir acquis de formation complémentaire. | |
| Formateur gradué | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Gradué | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---------------------------|---------|-----------------------|---|---|
| Gradué | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Gradué en chef | B4 | Promotion | B1, B2 ou B3 depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi et les aptitudes à diriger. |
| Chef de bureau | A1 | Promotion | D5, D6, C3, C4, B1, B2, B3, B4 depuis 4 ans et détenir le diplôme des cours provinciaux de Sciences administratives (telles que définies à l'annexe du présent règlement - voir n°13 bis). | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction. <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction. |
| | A2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1 et avoir acquis une formation (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n° 5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1, sans avoir acquis de formation | |
| Chef de bureau spécifique | A1 | Promotion | - Echelle du niveau B en relation avec la spécialité depuis 4 ans, complété par une formation spécifique (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°13) - C3 ou C4 depuis 4 ans | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction. <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction. |
| | A2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n° 5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1, sans avoir acquis de formation | |
| Attaché | A1Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire REGIME TRANSITOIRE pour l'agent A1sp en fonction au 31/12/2001 : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1sp | |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|-----------------------|--|---|
| Attaché | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2SP | |
| Attaché spécifique (Coordinateur pédagogique) | A1Sp | Recrutement | Être titulaire d'une licence ou d'un master en sciences de l'éducation OU d'une licence ou d'un master en psychopédagogie OU d'une licence ou d'un master en formation des adultes | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire REGIME TRANSITOIRE pour l'agent A1sp en fonction au 31/12/2001 : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1sp | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2SP | |
| Formateur universitaire | A1Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>REGIME TRANSITOIRE pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Chef de Division | A3 | Promotion | A1, A2 depuis 4 ans | |
| | A3 | Promotion | A1Sp, A2Sp, A3Sp depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> d'aptitude à diriger. |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|-----------------------|---|---|
| Chef de Division | A4 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A3 | |
| Premier attaché | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4 Sp | |
| Premier attaché spécifique (Coordinateur administratif et technique) | A4Sp | Promotion | A1, A2, A3 depuis 4 ans | |
| | A4Sp | Promotion | A1Sp, A2Sp, A3Sp depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> d'aptitude à diriger. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4 Sp | |
| Directeur adjoint | A5Sp | Promotion | A3, A4, A4Sp depuis 4 ans | |
| Directeur adjoint spécifique (Communication) | A5Sp | Recrutement | Etre porteur d'un titre universitaire ou assimilé et disposer d'une expérience utile dans le domaine de la Communication de 4 ans au moins OU Etre porteur d'un graduat ou d'un titre de bachelier ou assimilé et disposer d'une expérience utile dans le domaine de la Communication de 8 ans au moins | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction |
| Directeur adjoint spécifique (Environnement) | A5Sp | Recrutement | Etre porteur d'un titre universitaire (licence ou master) ou assimilé et disposer d'une expérience utile de 4 ans au moins OU Etre porteur d'un graduat/baccalauréat et disposer d'une expérience utile de 8 ans au moins | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction |
| Directeur coordinateur | A5Sp | Recrutement | Titulaire d'un titre universitaire (licence ou master) en rapport avec la fonction et disposer d'une expérience utile de 4 années au moins | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction. |
| | A5Sp | Promotion | A3, A4 et A4Sp depuis 4 ans | |
| Directeur coordinateur de l'Ecole provinciale d'Administration | A5Sp | Recrutement | Titulaire d'un titre universitaire (licence ou master) en rapport avec la fonction et disposer d'une expérience utile de 4 années au moins. | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction |
| | A5Sp | Promotion | A3, A4 et A4Sp depuis 4 ans | |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|--------------------|--|---|
| Directeur coordinateur de l'Ecole provinciale d'Aide médicale urgente | A5Sp | Recrutement | Titulaire d'un titre universitaire (licence ou master) en rapport avec la fonction et disposer d'une expérience utile de 4 années au moins. | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction |
| | A5Sp | Promotion | A3, A4 et A4Sp depuis 4 ans | |
| Directeur coordinateur de la Maison des Langues | A5Sp | Recrutement | Titulaire d'un titre universitaire (licence ou master) et disposer d'une expérience utile de 4 années au moins | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction |
| | A5Sp | Promotion | A3, A4 et A4Sp depuis 4 ans | |
| Directeur | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans | |
| Directeur du Centre de Réadaptation au Travail | A5 | Recrutement | - Être porteur d'un titre universitaire ou assimilé - Disposer d'une expérience utile de 4 années au moins | 1. <u>Rédaction</u> d'un rapport administratif portant sur la gestion d'un établissement comme le Centre de Réadaptation au Travail ou sur un sujet en relation avec l'emploi postulé 2. <u>Epreuves écrites</u> : 2.1. <u>Matières imposées</u> : droit constitutionnel, droit administratif, droit civil, finances publiques et droit budgétaire y compris la comptabilité provinciale; 2.2. <u>Matières à option</u> : (une au choix) économie politique, principes généraux de l'organisation rationnelle du travail dans les administrations publiques et particulièrement les services provinciaux, pensions publiques, législation sociale et sécurité sociale 3. <u>Epreuve orale</u> : conversation pouvant porter sur des questions d'ordre général comme sur la formation acquise et nécessaire à l'exercice de l'emploi postulé |
| | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans | |
| Directeur du Service des sports | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans et appartenir au secteur administratif ou culturel | |
| Premier Directeur | A6 | Promotion | A5 ou A5Sp depuis 4 ans | |
| Premier Directeur de l'IPFASSU | A6 | Promotion | A5 ou A5Sp depuis 4 ans | |
| Directeur en Chef | A7 | Promotion | A5, A5Sp ou A6 depuis 4 ans | |
| Inspecteur général des Infrastructures et de l'Environnement | A7 | Recrutement | Titre universitaire (licence ou master) ou assimilé et disposer d'une expérience utile de 4 ans au moins dans une fonction de Direction/Management | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction |

Catégorie de personnel administratif et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|--------------------|--|--------------------|
| Inspecteur général des Infrastructures et de l'Environnement | A7 | Promotion | A5, A5Sp ou A6 depuis 4 ans et appartenir au secteur administratif ou technique | |
| Directeur général | A8 | Promotion | A5, A5Sp, A6, A6Sp, A7, A7Sp depuis 4 ans et toutes catégories de personnel confondues | |

Catégorie de personnel ouvrier et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|------------------------------|---------|-----------------------|---|---|
| Auxiliaire professionnel | E2 | Recrutement | / | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | E3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle E2, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle E2 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°6) | |
| Manœuvre pour travaux lourds | E2 | Recrutement | / | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | E3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle E2, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle E2 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°6) | |
| Ouvrier qualifié | D2 | Recrutement | Titre décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire ou du 2ème degré et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant OU Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré. | <u>Epreuve pratique</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D2 | Promotion | E2, E3 depuis 4 ans | <u>Epreuve pratique</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°7) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validations de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement. | |
| | D4 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant OU Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur | <u>Epreuve pratique</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées |

Catégorie de personnel ouvrier et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|----------------------|---------|-----------------------|---|---|
| Ouvrier qualifié | D4 | Evolution de carrière | Au titulaire de l'échelle D3 : évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D3 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°7) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D3 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validation de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement. | |
| Préparateur de Musée | D2 | Recrutement | Titre décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire ou du 2ème degré et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant Expérience de 4 ans dans un musée OU Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré. | <u>Epreuve pratique</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D2 | Promotion | E2, E3 depuis 4 ans | <u>Epreuve pratique</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°7) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validations de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement. | |
| | D4 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant. Expérience de 4ans dans un musée OU Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. | <u>Epreuve pratique</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D4 | Evolution de carrière | Au titulaire de l'échelle D3 : évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D3 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°7) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D3 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validation de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement. | |

Catégorie de personnel ouvrier et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|--------------------|---|---|
| Brigadier | C1 | Promotion | 1) <u>Régime général</u> : D4 depuis 4 ans et exercer une fonction dans une spécialité en rapport avec l'emploi postulé OU D2, D3 depuis 4 ans, exercer une fonction dans une spécialité en rapport avec l'emploi postulé et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°14) | <u>Epreuves professionnelles pratiques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | C1 | Promotion | 2) <u>Régime particulier</u> : D2, D3, D4 et E2, E3 (personnel de nettoyage et de cuisine uniquement) depuis 4 ans | <u>Epreuves professionnelles pratiques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| Contremaître | C6 | Promotion | C1 depuis 4 ans ou D2, D3, D4 depuis 12 ans et, pour les 2 cas, exercer une fonction dans une spécialité en rapport avec l'emploi postulé | <u>Epreuves professionnelles</u> en rapport avec la qualification. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| Inspecteur des véhicules provinciaux | C6 | Promotion | D2, D3, D4 (ouvrier qualifié transport uniquement) depuis 4 ans et être revêtu du grade d'ouvrier qualifié transport | <u>Epreuves professionnelles</u> en rapport avec la qualification. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| Contremaître en Chef | C7 | Promotion | C6 depuis 4 ans et exercer une fonction dans une spécialité en rapport avec l'emploi postulé | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| Contremaître en Chef des Infrastructures sportives | C7 | Promotion | C6 depuis 4 ans et exercer une fonction dans une spécialité en rapport avec l'emploi postulé | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |

Catégorie de personnel technique et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--------------------------------------|---------|-----------------------|--|---|
| Technicien | D2 | Recrutement | Titre décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire ou 2ème degré et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant OU Titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré. | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évalués. |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°8) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis un titre de compétences délivré par le consortium de validation de compétence et qui est complémentaire au titre utilisé lors du recrutement. | |
| Agent technique | D7 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> selon la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évalués. |
| | | Promotion | D2 ou D3 depuis 4 ans | <u>Epreuves techniques</u> selon la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évalués. |
| | D8 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D7, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D7 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°9) | |
| Agent technique (conseiller sportif) | D7 | Recrutement | - Compter une expérience utile d'au moins 10 ans d'activités de haut niveau dans une discipline sportive - Posséder une notoriété dans la discipline exercée | <u>Epreuve orale</u> portant sur des questions fondamentales en rapport avec les aptitudes à l'exercice de la fonction |

Catégorie de personnel technique et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|-----------------------|--|--|
| Agent technique (conseiller sportif) | D8 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D7, sans avoir acquis une formation complémentaire en rapport avec la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D7 et avoir acquis une formation complémentaire en rapport avec la fonction | |
| Agent technique (sécurité) | D7 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur complété par une formation spécifique de conseiller en prévention | <u>Epreuves techniques</u> selon la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | | Promotion | D2 ou D3 depuis 4 ans complété par une formation spécifique | <u>Epreuves techniques</u> selon la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D8 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D7, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D7 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°9) | |
| Agent technique en chef | D9 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé en rapport avec la spécialité. | <u>Epreuves écrites</u> techniques et administratives selon la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue d'évaluer la concordance entre le profil du candidat et les caractères spécifiques de la fonction ainsi que sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités. |
| | | Promotion | D8 depuis 4 ans | <u>Epreuves écrites</u> techniques et administratives selon la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue d'évaluer la concordance entre le profil du candidat et les caractères spécifiques de la fonction ainsi que sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités. |
| | D10 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D9, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D9 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°10) | |
| Agent technique en chef (adjoint technique qualité) | D9 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court en rapport avec la spécialité et deux ans d'expérience utile en matière de gestion informatisée de laboratoire et de contrôle qualité OU Titre de l'enseignement secondaire supérieur et cinq ans d'expérience utile en matière de gestion informatisée de laboratoire et de contrôle qualité | <u>Epreuves écrites</u> technique et administrative <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi |

Catégorie de personnel technique et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|-----------------------|--|---|
| Agent technique en chef (adjoint technique qualité) | D10 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D9, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D9 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°10) | |
| Moniteur de formation et de réadaptation professionnelle | D9 | Recrutement | Répondre aux conditions de titre et d'expérience utile déterminées par l'AVIQ | <u>Epreuve pratique</u> sur les techniques en rapport avec la matière de l'emploi à conférer. <u>Epreuve pédagogique</u> consistant en un exposé d'une leçon choisie par le jury parmi trois leçons préparées par écrit par le candidat. <u>Epreuve de conversation</u> avec le jury sur des sujets d'ordre général ou spécifiques à l'exercice de la fonction. |
| | D10 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D9, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D9 et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°10) | |
| Gradué | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) ou assimilé en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Gradué en agronomie | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) ou assimilé en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |

Catégorie de personnel technique et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-------------------------------------|---------|-----------------------|--|---|
| Gradué en agronomie | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Chef de bureau technique | A1 | Promotion | D7, D8, D9, D10 depuis 4 ans complété par une formation spécifique (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°15) | <u>Epreuve écrite</u> portant sur des matières administratives et techniques. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1 et avoir acquis une formation (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1, sans avoir acquis de formation | |
| Chef de bureau technique (sécurité) | A1 | Promotion | D7, D8, D9, D10, B1, B2, B3, B4 depuis 4 ans complété par une formation spécifique (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°15) et appartenir au secteur technique ou de soins et d'assistance | <u>Epreuve écrite</u> portant sur des matières administratives et techniques. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1 et avoir acquis une formation (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1, sans avoir acquis de formation | |
| Attaché | A1Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique. | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2002</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Attaché spécifique - Architecte | A1Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique. | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |

Catégorie de personnel technique et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|-----------------------|--|---|
| Attaché spécifique - Architecte | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2002 :</u> Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Attaché spécifique - Ingénieur industriel | A1Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001:</u> Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2002 :</u> Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Commissaire-voyer | A1Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n° 5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001:</u> Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |

Catégorie de personnel technique et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|-----------------------|--|---|
| Chef de Division technique | A3 | Promotion | A1, A2 depuis 4 ans | |
| | A3 | Promotion | A1Sp, A2Sp, A3Sp depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> d'aptitude à diriger |
| | A4 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A3 | |
| Premier Attaché | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |
| Premier attaché spécifique - Ingénieur agronome | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |
| Premier attaché spécifique - Ingénieur civil | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |
| Premier attaché spécifique - Vétérinaire | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |
| Directeur technique | A5 | Promotion | A3, A4 depuis 4 ans A1Sp, A2Sp, A3Sp, A4Sp ou A5Sp depuis 8 ans | <u>Epreuve orale</u> d'aptitude à diriger. |
| Premier Directeur | A6Sp | Promotion | A4Sp, A5Sp, A5 depuis 4 ans | |
| Directeur en Chef | A7Sp | Promotion | A4Sp, A5Sp, A6Sp, A5 depuis 4 ans Etre titulaire d'un titre universitaire ou assimilé spécifique. | |
| Directeur général des Infrastructures et de l'Environnement | A8 | Promotion | A5, A6Sp, A7Sp depuis 4 ans mais 16 ans d'ancienneté de service au moins Etre titulaire d'un titre universitaire ou assimilé spécifique. Appartenir au cadre du Service provincial des Bâtiments ou du Service technique provincial du secteur Infrastructures et Environnement. | |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---------------------------------|---------|-----------------------|---|--|
| Assistant en logistique | D2 | Recrutement | / | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| Auxiliaire non diplômé | D2 | Recrutement | / | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| Assistant familial et sanitaire | D2 | Recrutement | CESI (ou assimilé) dans la spécialité | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D2 | |
| Auxiliaire diplômé | D2 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire inférieur dans une spécialité en rapport avec l'emploi postulé | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D2 | |
| Educateur de classe 3 | D2 | Recrutement | Être porteur d'un des titres requis par l'AVIQ | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D2 | |
| Puériculteur | D2 | Recrutement | Être porteur du brevet de puériculteur ou du certificat de qualification en puériculture | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D2 | |
| Hospitalier | D3 | Recrutement | Titre d'assistant en soins hospitaliers ou brevet d'hospitalier | <p><u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-----------------------|---------|-----------------------|---|---|
| Hospitalier | D3.1 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D3 | |
| Animateur | D6 | Recrutement | Être porteur d'un titre de bachelier à orientation paramédicale, pédagogique, sociale ou artistique. | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | D7 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D6 | |
| Educateur de classe 2 | D6 | Recrutement | Être porteur d'un titre requis par l'AVIQ | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | D7 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D6 | |
| Infirmier breveté | D6 | Recrutement | Être porteur du brevet d'infirmier | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | D7 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D6 | |
| Laborantin | D6 | Recrutement | Être porteur d'un diplôme ETSS, CTSS, d'une spécialité en rapport avec l'exercice de la fonction. | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | D7 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D6 | |
| Animateur gradué | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--------------------------|---------|-----------------------|--|---|
| Animateur gradué | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Assistant de laboratoire | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Assistant social | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-----------------------|---------|-----------------------|--|---|
| Assistant social | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Diététicien | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Éducateur de classe 1 | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité, requis par l'AVIQ. | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-----------------------|---------|-----------------------|--|---|
| Éducateur de classe 1 | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Ergothérapeute | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Gradué | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) ou assimilé en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|------------------|---------|-----------------------|--|---|
| Gradué (Placeur) | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Infirmier gradué | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Kinésithérapeute | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|-----------------------|--|---|
| Kinésithérapeute | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Logopède | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé de la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Assistant de laboratoire en chef | B4 | Promotion | B1, B2, B3 depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| Assistant social en chef | B4 | Promotion | B1, B2, B3 depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| Chef de groupe Institut médico-pédagogique | B4 | Promotion | B1, B2, B3 depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|--------------------|--|---|
| Infirmier de section | B4 | Promotion | B1, B2, B3 depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| Infirmier en chef | B4 | Promotion | B1, B2, B3 depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| Infirmier en chef (milieu hospitalier) | B4.1 | Recrutement | <p>Etre porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un graduat d'infirmier ou d'accoucheuse ou d'un baccalauréat en soins infirmiers ou d'un baccalauréat accoucheuse <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une formation complémentaire de cadre de santé ou - d'une formation complémentaire de niveau universitaire, licence ou master en art infirmier et obstétrique, master en gestion et politique des soins de santé ou master en Santé publique <p>Cette formation complémentaire doit être en rapport avec la direction d'une équipe d'infirmiers.</p> <p>ET</p> <p>Justifier d'une expérience utile de 4 ans comme membre du personnel infirmier et soignant dans un hôpital</p> | <p><u>Epreuves techniques</u> portant sur la spécialité</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| | | Promotion | <p>D6, D7, B1, B2, B3, B4 depuis 4 ans</p> <p>Etre porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un graduat d'infirmier ou d'accoucheuse ou d'un baccalauréat en soins infirmiers ou d'un baccalauréat accoucheuse <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une formation complémentaire de cadre de santé ou - d'une formation complémentaire de niveau universitaire, licence ou master en art infirmier et obstétrique, master en gestion et politique des soins de santé ou master en Santé publique <p>Cette formation doit être en rapport avec la direction d'une équipe d'infirmiers.</p> | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | | | <p><u>A titre transitoire</u> : être porteur d'un brevet d'infirmier et avoir réussi avant le 31 décembre 2010 une formation complémentaire de cadre de santé en rapport avec la direction d'une équipe d'infirmiers.</p> | |
| Directeur de crèche | A1 | Recrutement | <p>Etre porteur d'un diplôme d'infirmier gradué/bachelier social ou d'infirmier gradué/bachelier spécialisé en santé communautaire.</p> <p>Fournir la preuve d'une pratique effective de 4 ans comme membre du personnel infirmier d'une crèche.</p> | <p><u>Epreuve écrite</u> portant sur les connaissances requises pour l'exercice de la fonction.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| | | Promotion | <p>B1, B2, B3, B4 depuis 4 ans</p> <p>Etre porteur d'un diplôme d'infirmier gradué/bachelier social ou d'infirmier gradué/bachelier spécialisé en santé communautaire.</p> | <p><u>Epreuve écrite</u> portant sur les connaissances requises pour l'exercice de la fonction.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|-----------------------|--|---|
| Directeur de crèche | A2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle A1 | |
| Directeur de l'Institut médico-pédagogique | A1 | Promotion | B1, B2, B3, B4 depuis 4 ans Compter 3 ans au moins de fonction éducative dans un établissement pour enfants ou home pour handicapés | <u>Epreuves techniques</u> portant sur la spécialité <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi |
| | A2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle A1 | |
| Attaché | A1Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Attaché spécifique (Animateur universitaire) | A1Sp | Recrutement | Diplôme universitaire ou assimilé, de la spécialité | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|-----------------------|---|---|
| Attaché spécifique (Animateur universitaire) | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2001:</u> Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Attaché spécifique (Assistant de laboratoire universitaire) | A1Sp | Recrutement | Diplôme universitaire ou assimilé, de la spécialité | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001:</u> Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp ou A2Sp en fonction au 31/12/2001:</u> Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Premier attaché | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |
| Premier attaché spécifique (Dentiste) | A4Sp | Recrutement | | |
| Premier attaché spécifique (Médecin) | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques à la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |
| Premier attaché spécifique (Médecin - contrôleur) | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique Etre autorisé à pratiquer l'art de guérir et justifier d'une expérience de 5 ans comme médecin généraliste ou d'une pratique équivalente et ne pas être le conseiller en prévention médecin du travail de l'entreprise. | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques à la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|-----------------------|--|--|
| Premier attaché spécifique (Responsable qualité) | A4Sp | Promotion | A1Sp, A2Sp ou A3Sp depuis 4 ans Justifier d'une expérience utile de 5 années au moins dans les techniques de laboratoire suivantes : microbiologie ou chimie ou chimie alimentaire ou analyse de déchets ou analyse d'eaux. | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |
| Directeur de laboratoire | A5 | Recrutement | Etre titulaire d'un titre universitaire (licence ou master) ou assimilé spécifique Et Justifier d'une expérience utile de 5 années au moins dans les techniques de laboratoire suivants : microbiologie ou chimie ou chimie alimentaire ou analyse de déchets ou analyse d'eaux ou analyse des sols. | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5 | Promotion | A1Sp, A2Sp, A3Sp, A4Sp ou A5Sp depuis 4 ans Justifier d'une expérience utile de 5 années au moins dans les techniques de laboratoire suivants : microbiologie ou chimie ou chimie alimentaire ou analyse de déchets ou analyse d'eaux ou analyse des sols. | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| Directeur qualité | A5 | Promotion | A1Sp, A2Sp, A3Sp, A4Sp ou A5Sp depuis 4 ans Justifier d'une expérience utile de 5 années au moins dans les techniques de laboratoire suivantes : microbiologie ou chimie ou chimie alimentaire ou analyse de déchets ou analyse d'eaux. | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| Directeur social | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans Appartenir à la catégorie du personnel administratif ou de soins et d'assistance | |
| Directeur coordinateur | A5Sp | Recrutement | Etre titulaire d'un titre universitaire (licence ou master) ou assimilé en rapport avec la fonction et disposer d'une expérience utile de 4 années au moins. | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction. |
| | A5Sp | Promotion | A3, A4 et A4Sp depuis 4 ans | |
| Premier attaché spécifique (Médecin spécialiste) | A5Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique et une spécialisation en rapport avec l'emploi concerné. | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques à la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction. |
| Premier Directeur - Médecin | A6Sp | Recrutement | Titre de docteur en médecine plus une spécialisation en rapport avec l'emploi concerné et 4 ans d'expérience professionnelle | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques à la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction. |

Catégorie de personnel de soins et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-------------------------------------|---------|-----------------------|---|---|
| Premier Directeur - Médecin | A6Sp | Promotion | A4Sp, A5Sp, A5 depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques à la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction. |
| | A6 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle A6Sp | |
| Premier Directeur de laboratoire | A6Sp | Promotion | A4Sp, A5Sp, A5 depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques à la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction. |
| | A6 | Evolution de carrière | Disposer d'une évolution au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle A6Sp | |
| Premier Directeur (Médecin en chef) | A6Sp | Promotion | A4Sp, A5Sp depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques à la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction. |
| Premier Directeur | A6 | Promotion | A5Sp ou A5 depuis 4 ans Appartenir à la catégorie du personnel administratif ou de soins et d'assistance | |
| Directeur en Chef | A7Sp | Promotion | A4Sp, A5Sp, A6Sp, A6 depuis 4 ans | |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|---|---|---|
| Agent chargé de la surveillance des bassins de natation | D2 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire inférieur ou assimilé et Brevet supérieur de sauvetage aquatique | <u>Epreuve pratique.</u> <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis une formation complémentaire de 40 périodes à choisir parmi les formations liées à la fonction. | |
| | D4 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur ou assimilé et Brevet supérieur de sauvetage aquatique | <u>Epreuve pratique.</u> <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| | | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2 ou D3 et avoir acquis un module de formation d'animateur sportif (telle que définie à l'annexe du présent règlement – voir n°12 bis) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 ou D3 et avoir acquis deux modules de formation d'animateur sportif (telle que définie à l'annexe du présent règlement – voir n°12 bis) | |
| | D5 | Evolution de carrière | <u>Au titulaire de l'échelle D4</u> : disposer d'une évaluation au moins positive et avoir acquis une formation complémentaire de 60 périodes, dont 30 périodes non encore valorisées et 30 périodes utiles à la fonction | |
| | D6 | Recrutement | Titre de l'Enseignement supérieur de type court ou assimilé et Brevet supérieur de sauvetage aquatique | <u>Epreuve pratique.</u> <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées. |
| Evolution de carrière | | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D4 ou D5 et avoir acquis une formation complémentaire comprenant 3 modules "Animateur sportif" (telle que définie à l'annexe du présent règlement – voir n°12 bis). | | |
| Auxiliaire de bibliothèque | D2 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire inférieur | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | | Promotion | E2, E3 (personnel ouvrier ou administratif) depuis 4 ans | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|----------------------------|---------|-----------------------|---|---|
| Auxiliaire de bibliothèque | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2 d'auxiliaire de bibliothèque, sans avoir acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 d'auxiliaire de bibliothèque et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie en annexe du présent règlement - voir n°11) | |
| Employé de bibliothèque | D2 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire inférieur | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | | Promotion | E2 ou E3 (personnel ouvrier ou administratif) depuis 4 ans | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | D3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2 d'employé de bibliothèque. | |
| | D4 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2 d'employé de bibliothèque et avoir acquis un module de formation "bibliothèques" (tel que défini à l'annexe au présent règlement - voir n°12) OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 d'employé de bibliothèque et avoir acquis deux modules de formation "bibliothèques" (tels que définis à l'annexe au présent règlement - voir n°12) | |
| | D5 | Evolution de carrière | <u>Au titulaire de l'échelle D4 d'employé de bibliothèque</u> : évaluation au moins positive et avoir acquis 2 modules de formation "bibliothèques" (tels que définis à l'annexe au présent règlement - voir n°12) | |
| | D6 | Recrutement | Graduat ou titre de bachelier bibliothécaire - documentaliste | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | | Evolution de carrière | <u>Au titulaire de l'échelle D5 d'employé de bibliothèque</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D5 OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D5 et avoir acquis le graduat ou le titre de bachelier bibliothécaire-documentaliste | |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|-----------------------|--|---|
| Photographe | D4 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur OU Titre de l'enseignement secondaire inférieur ET justifier d'une expérience professionnelle utile de 5 années au moins. | <u>Epreuve pratique</u> sur la spécialité <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées |
| Coordinateur de projets | D6 | Recrutement | Titre de l'enseignement secondaire supérieur OU Titre de l'enseignement secondaire inférieur ET justifier d'une expérience professionnelle utile de 8 années au moins | <u>Epreuve pratique</u> sur la spécialité <u>Epreuve orale</u> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées |
| Animateur régional | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Assistant de recherches socio-culturelles | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|----------------------------|---------|-----------------------|--|---|
| Bibliothécaire gradué | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | | Promotion | D4, D5, D6 depuis 4 ans et avoir le titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) en rapport avec la spécialité | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 de bibliothécaire gradué | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 de bibliothécaire gradué | |
| Gradué - animateur sportif | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) en rapport avec la spécialité OU Tout autre graduat ou titre de bachelier complété par une expérience utile du métier de 3 ans au moins | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Gradué en tourisme | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) en rapport avec la spécialité OU Tout autre graduat ou titre de bachelier complété par une expérience utile du métier de 3 ans au moins | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-------------------------|---------|-----------------------|--|---|
| Gradué en tourisme | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Restaurateur gradué | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Technicien de studio | B1 | Recrutement | Titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou titre de bachelier) en rapport avec la spécialité | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | B2 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction | |
| | B3 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2 s'il (elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <u>non encore valorisé</u> | |
| Animateur-coordonnateur | B4 | Promotion | B1, B2, B3 (animateur régional ou sportif uniquement) depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|------------------------------------|---------|-----------------------|---|--|
| Chef de bureau Bibliothécaire | A1 | Promotion | B1, B2, B3, B4, D6 depuis 4 ans et porteur d'un graduat ou d'un titre de bachelier bibliothécaire documentaliste | <p><u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction.</p> <p><u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</p> |
| | A2 | Evolution de carrière | <p>Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1 de chef de bureau bibliothécaire et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe du présent règlement - voir n°5)</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1 de chef de bureau bibliothécaire, sans avoir acquis de formation complémentaire</p> | |
| Chef de bureau | A1 | Promotion | B1, B2, B3 ou B4 (personnel administratif ou culturel) depuis 4 ans | <p><u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction.</p> <p><u>Epreuve orale</u> :évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction.</p> |
| | A2 | Evolution de carrière | <p>Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1 et avoir acquis une formation (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5)</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1, sans avoir acquis de formation.</p> | |
| Chef de bureau spécifique (Sports) | A1 | Promotion | B1,B2, B3 ou B4 (personnel administratif ou culturel) depuis 4 ans et justifier d'une expérience utile d'au moins 10 ans dans la gestion de manifestations sportives | <p><u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction.</p> <p><u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction.</p> |
| | A2 | Evolution de carrière | <p>Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1 et avoir acquis une formation (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5)</p> <p>OU</p> <p>Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1, sans avoir acquis de formation.</p> | |
| Attaché | A1Sp | Recrutement | Titre de l'Enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <p><u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction</p> <p><u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction</p> |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|-----------------------------------|-----------------------|--|--|--|
| Attaché | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A2Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Attaché spécifique (Conservateur) | A1Sp | Recrutement | Être porteur d'une licence ou d'un master en histoire de l'art et archéologie ou d'une licence ou d'un master délivré par une école supérieure des arts de plein exercice et de type long en rapport avec la spécialité | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction. <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction |
| | A2Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp et avoir acquis une formation complémentaire (telle que définie à l'annexe au présent règlement - voir n°5) OU Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 16 ans dans l'échelle A1Sp, sans avoir acquis de formation complémentaire <u>Régime transitoire pour l'agent A1Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1Sp | |
| | A3Sp | Evolution de carrière | <u>Régime transitoire pour l'agent A2Sp en fonction au 31/12/2001</u> : Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A2Sp | |
| Chef de Division | A3 | Recrutement | Etre porteur d'une licence ou d'un master spécifique en rapport avec l'emploi postulé | <u>Rédaction</u> d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi |
| | A3 | Promotion | A1, A2 depuis 4 ans | |
| | | | A1Sp, A2Sp, A3Sp depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> d'aptitude à diriger |
| A4 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A3 | | |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|--|---------|-----------------------|--|---|
| Chef de Division (Animation) | A3 | Promotion | B1, B2, B3, B4 dans le grade d'animateur régional ou coordonnateur depuis 4 ans | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction. |
| | A4 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A3 | |
| Chef de Division bibliothécaire | A3 | Recrutement | Etre porteur d'une licence ou d'un master spécifique en rapport avec l'emploi postulé OU Etre porteur d'un graduat/baccalauréat spécifique en rapport avec l'emploi postulé et justifié d'une expérience utile de 8 ans. | <u>Epreuve(s) technique(s)</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> : portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A3 | Promotion | A1, A2 depuis 4 ans et appartenir au secteur culturel | |
| | A4 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A3 | |
| Conservateur | A3 | Promotion | A1Sp, A2Sp, A3Sp depuis 4 ans | <u>Epreuve orale</u> d'aptitude à diriger |
| | A4 | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A3 | |
| Premier Attaché | A4Sp | Recrutement | Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5Sp | Evolution de carrière | Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A4Sp | |
| Bibliothécaire - Directeur | A5 | Recrutement | Etre porteur d'une licence ou d'un master en Sciences du Livre et des Bibliothèques (2ème cycle de l'enseignement universitaire) OU Etre porteur d'un diplôme d'études spécialisées/licence spéciale ou master spécial en Sciences de l'Information et de la Documentation (3ème cycle de l'enseignement universitaire) OU Etre porteur d'une licence ou d'un master ou d'une maîtrise et du brevet d'aptitude à tenir une bibliothèque publique | <u>Epreuve(s) technique(s)</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans et être en possession d'un graduat ou d'un titre de bachelier en bibliothéconomie | |
| Directeur de la Fédération du Tourisme | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans et appartenir au secteur administratif ou culturel | |
| Directeur des Musées | A5 | Recrutement | Être porteur d'une licence ou d'un master spécifique en rapport avec l'emploi postulé | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité |

Catégorie de personnel culturel et assimilé

| Grade | Echelle | Mode d'attribution | Conditions requises | Examen à présenter |
|---|---------|--------------------|--|---|
| Directeur des Musées | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans et appartenir au secteur administratif ou culturel | |
| Directeur du Domaine provincial de Wégimont | A5 | Recrutement | Être porteur d'une licence ou d'un master universitaire avec 4 ans d'expérience utile ou d'un graduat ou d'un titre de bachelier et justifier d'une expérience utile de 8 ans au moins | <u>Epreuves techniques</u> suivant la spécialité. <u>Epreuve orale</u> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi. |
| | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans et appartenir au secteur administratif ou culturel | |
| Directeur | A5 | Promotion | A3, A4, A4Sp, A5Sp depuis 4 ans et appartenir au secteur administratif ou culturel | |
| Directeur scientifique | A5 | Promotion | A3, A4 depuis 4 ans Être porteur d'une licence spécifique en rapport avec l'emploi postulé | |
| Directeur en Chef | A7 | Promotion | A5, A5Sp, A6 depuis 4 ans et appartenir au secteur administratif ou culturel | |
| Directeur général de la Culture, du Tourisme, des Sports et des Grands Événements | A8 | Promotion | A5, A6, A7 depuis 4 ans | |